

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 84 (1996)

Heft: 8

Artikel: La formation selon un système modulaire

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281042>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FS Quand on sait qu'aujourd'hui chacune de nous occupera dans sa vie deux, voir trois emplois différents, que le métier appris à 16 ou à 20 ans ne sera plus exercé à 40 ans, la méthode du dossier de qualification paraît indispensable pour tous.

S.P. Oui, c'est la raison pour laquelle cette méthode, déjà en vigueur en Amérique du Nord, se développe dans beaucoup de pays européens et rencontre un grand intérêt dans les milieux de l'industrie et de la formation professionnelle. Elle a déjà été utilisée dans quelques écoles de commerce en Suisse alémanique et en Suisse romande lors d'une expérience pilote. Il s'agit maintenant de former des personnes aptes à l'enseigner.

FS Quelle est la position de l'OFIAMT à cet égard ?

S.P. L'OFIAMT subventionne des projets pilotes appliquant le système de formation modulaire (ou par unités capitalisables). Dans ce contexte, l'OFIAMT reconnaît l'utilité et l'adéquation d'un Dossier de qualification qui permet la validation des acquis. D'autre part le dossier de qualification est soutenu par la conférence des directeurs des services cantonaux de la formation professionnelle, l'Union syndicale suisse (USS), la Société suisse des employés de commerce (SSEC), l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle (ASOSP), et tout dernièrement, par l'Union centrale des associations patronales (UCAP).

D'ailleurs, Madame Anita Calonder a fait breveter cette méthode sur le plan suisse. Le Dossier suisse de qualification et le programme suisse pour le parcours professionnel ont un sigle spécial.



Logo breveté sur le plan suisse de la méthode dite «Dossier de qualification», programme suisse de qualification pour le parcours professionnel, portfolio individuel pour la formation continue et le perfectionnement professionnel.



LA FORMATION SELON UN SYSTÈME MODULAIRE

Cette méthode pédagogique, appelée aussi système à unités capitalisables, a été officiellement introduite dans la formation professionnelle grâce à une motion de la conseillère nationale Judith Stamm en 1993.

Le module est une unité d'apprentissage définie et fermée. Il comprend de 40 à 80 heures d'études théoriques et pratiques dont une grande partie peut être accomplie à la maison. Lorsque le module a été appris et compris, il se termine par un contrôle des acquis – examen, travail pratique ou rapport – suivi d'une attestation, selon laquelle le module est acquis par l'apprentie et peut se capitaliser ou s'additionner à d'autres. Pour obtenir un CFC, il faut accumuler un certain nombre d'attestations correspondant aux modules obligatoires, culture générale et branches spéciales **niveau 1**, et aux modules choisis, **niveau 2**, ainsi qu'aux options également choisies.

L'apprentie-adulte-femme-au-foyer peut obtenir, dès le début de son apprentissage, des acquis qui lui seront accrédités si elle peut justifier de la, ou des formations antérieures qu'elle aura suivies.

Ce système pédagogique est un instrument spécialement approprié pour les femmes au foyer. Il permet l'enseignement à distance, moyennant des rencontres régulières et des contrôles d'acquisitions de connaissances. Il est individuel et peut s'allonger sur plu-

Maman, pourquoi tu ne ferais pas cet apprentissage ? Ça m'aiderait pour mes devoirs.

sieurs années selon les circonstances. Le dossier de qualification qui suit la femme-au-foyer durant toute sa formation, lui permet de changer de cap selon les besoins et les possibilités qui se présentent.

Une chance à saisir.